

## **Association française de droit pénal (AFDP)**

### **Règlement du prix Emile Garçon**

L'Association Française de Droit Pénal (AFDP) décerne, tous les ans, le prix Emile Garçon afin de récompenser l'auteur d'une thèse en matière pénale.

Ce prix consiste dans une dotation d'ouvrages et un accès d'une année aux banques de données émanant de deux éditeurs juridiques, partenaires de l'AFDP : les éditions Dalloz et LexisNexis.

Il est attribué par un jury composé de professeur(e)s et maître(sse)s de conférences des Universités dont l'un(e) en assure la présidence. Chaque thèse est évaluée par deux rapporteurs.

Peuvent concourir les docteurs en droit qui ont soutenu leur thèse entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente. Les candidat(e)s sont invité(e)s à adresser un exemplaire de leur thèse au format PDF, accompagné du rapport de soutenance, au (à la) secrétaire général(e) de l'Association dont l'adresse mail est publiée sur le site de l'AFDP. Un exemplaire papier pourra être adressé aux membres du jury qui le demandent.

Le nom du (de la) lauréat(e) est publié sur le site de l'Association, ainsi que celui des membres du jury.

Le prix est remis au (à la) lauréat(e) lors du Congrès qui se déroule l'année de son attribution.